

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	22	Pour : 18 Contre : 5 Abstentions :

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne, M. PUGNETTI Christophe, Mme DUBOSQ Dominique, M. FORGUES Gérard, Mme GROSJEAN Véronique, M. DUFOUR Jean-Michel, Mme OCHOA Sonia, M. PAILLART Vincent, Mme PICCIN Colette, M. LOUBET René, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. GENSAC Christian, Mme DOUAT Karine, M. LAPISSE Michel, Mme LUCANTE Sandrine, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, M. MENDEZ Jean, Mme CLAVE Laetitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Sandrine RONCERAY à Mme Fatma ADDA.

Madame Nina MAYNAU-VERBANAZ est élue secrétaire de séance.

2026.02.04 : ELECTION des ADJOINTS au MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Une liste de candidatures aux postes d'adjoints a été présentée aux suffrages :

- La liste conduite par M. Jean-François DARROUX composée de six candidats,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins :	23
Bulletins blancs ou nuls :	5
Suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	12

La liste conduite par M. Jean-François DARROUX ayant obtenu la majorité absolue, (18 voix) ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés : M. Jean-François DARROUX, Mme Nina MAYNAU-VERBANAZ, M. Gérard FORGUES, Mme Dominique DUBOSQ, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 23 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Nina MAYNAU-VERBANAZ

Le Maire,
Bernard DOREY

COURRIER ARRIVEE LE

23 MARS 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

